

**Communiqué de
presse**



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, a présenté son ambition pour l'avenir de la lecture publique lors des Assises des bibliothèques organisées à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, lundi 8 décembre.

En présence de plus de 200 élus et professionnels du secteur des bibliothèques, Fleur Pellerin a rappelé le rôle fondamental des bibliothèques au service de l'accès de tous à la culture et à la connaissance, et salué la mobilisation des collectivités territoriales pour permettre aux bibliothèques de répondre aux attentes du public. Parmi elles, la ministre a identifié deux priorités : l'adaptation des horaires d'ouverture au rythme de vie de la population et le développement de ressources numériques.

Fleur Pellerin a appelé de ses vœux un effort collectif en faveur de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques afin de mieux les articuler avec le rythme de vie de nos concitoyens. Pour mettre en œuvre cette ambition, la ministre a proposé la mobilisation de l'instrument de financement de l'Etat en faveur des investissements des bibliothèques pour les projets d'extension d'horaires, ainsi que la création d'une cellule d'expertise pour appuyer les élus locaux dans leurs démarches.

S'agissant du développement des services numériques au public, la ministre a signé avec dix institutions représentant l'ensemble des parties prenantes – collectivités locales, bibliothécaires, éditeurs, libraires, auteurs – l'acte fondateur du prêt numérique en bibliothèque. Fruit d'une démarche pionnière en Europe et rassemblant douze recommandations qui fixent un cadre pour des questions majeures telles que les conditions de distribution, les modèles d'usage et les modes économiques, cet accord trace une voie équilibrée propice au développement du prêt du livre numérique en bibliothèque, dans le respect du droit d'auteur, de la rémunération de la création et de l'attente des publics.

Fortes d'un réseau de 16 000 points de lecture, de 30 000 professionnels et de milliers de bénévoles sur l'ensemble de notre territoire, les bibliothèques et les médiathèques constituent notre premier service public culturel.

Les Assises ont permis de rassembler autour d'une même ambition tous ceux qui œuvrent pour que les bibliothèques soient avant tout un service au public, vecteur de citoyenneté et de lien social, et qu'elles garantissent, grâce au principe de liberté de constitution des fonds, l'accès pluraliste à tous les savoirs.

Paris, le 8 décembre 2014